Communiqué de Presse

Direction de la Communication

Réf: 981f10

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

MONEYVAL publie son rapport sur la Hongrie

Strasbourg, 17.12.2010 – Le Comité MONEYVAL du Conseil de l'Europe (Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme) a publié aujourd'hui le Rapport sur la quatrième visite d'évaluation de la Hongrie.

Le rapport analyse les principales mesures de mise en œuvre des normes internationales et européennes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB/CFT) en place en Hongrie lors de la 4e visite dans ce pays (janvier 2010) et immédiatement après. Il en fait la description et l'analyse, puis formule des recommandations sur la manière de renforcer certains aspects du système.

Les principales conclusions du rapport d'évaluation sont les suivantes :

- la Hongrie a continué de développer et de renforcer son régime de LAB/CFT depuis le rapport du troisième cycle qui avait été adopté en juin 2005. Les éléments les plus importants du régime hongrois de LAB/CFT sont désormais inscrits dans la Loi de 2007 sur la prévention et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, lorsque la Hongrie a transposé la Directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et sa Directive d'application en droit interne. Le financement du terrorisme a également été introduit à cette époque dans les dispositions législatives régissant la prévention.
- En Hongrie, le blanchiment de capitaux est lié à tout un arsenal d'activités criminelles, notamment le trafic de stupéfiants, la prostitution, la traite des êtres humains, la fraude et la criminalité organisée. D'autres crimes économiques et financiers prévalent aussi, notamment la corruption, la fraude fiscale, la fraude immobilière et le vol d'identité. Or, dans ce pays, les condamnations pour blanchiment de capitaux restent peu nombreuses au regard des condamnations pour délits générant des profits. Il convient de placer davantage l'accent sur le blanchiment autonome et par des tiers.
- On estime peu élevé le risque que le pays soit utilisé comme base pour le terrorisme ou son financement. La Hongrie a mis en place un dispositif qui se base sur les règlements communautaires, cependant plusieurs aspects doivent encore être couverts pour faire en sorte que le gel des actifs terroristes au titre des Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies soit pleinement mis en œuvre, conformément aux normes internationales. L'incrimination du financement du terrorisme doit également être encore affinée.
- Les contrôles préventifs en place pour les institutions financières sont apparus complets et le régime de supervision semble aussi fonctionner efficacement.
- La Cellule hongroise de renseignement financier est bien structurée, professionnelle et dotée de ressources suffisantes. Le rapport recommande néanmoins que les autorités hongroises adoptent des dispositions légales claires pour garantir l'indépendance opérationnelle et l'autonomie de la cellule.
- Les systèmes et procédures en place en Hongrie afin de faciliter la coopération tant en interne que sur le plan international semblent bien fonctionner en pratique même si l'absence de statistiques dans certains domaines a posé problème pour juger de leur efficacité.

./..

Le rapport a été adopté lors de la 33e Réunion plénière de MONEYVAL (Strasbourg, 27 septembre-1er octobre 2010). MONEYVAL continuera à suivre la mise en œuvre des recommandations par le biais de sa procédure normale de suivi. La Hongrie devra présenter un rapport de suivi à la Plénière MONEYVAL deux ans après l'adoption du présent rapport.

Le 4e Cycle d'évaluation de MONEYVAL est un cycle de suivi au cours duquel ont été réévaluées les Recommandations importantes du GAFI, ainsi que les Recommandations pour lesquelles l'État concerné avait été noté NC (non conforme) ou PC (partiellement conforme) dans son rapport du 3e cycle. Ce rapport sur la Hongrie n'est donc pas une évaluation complète des 40 Recommandations et 9 Recommandations spéciales du GAFI ; il a pour seul but de donner une vision réactualisée des principales questions liées au système LAB/CFT hongrois.